

Comprendre les groupes d'utilisateurs et les groupes de services

Guide de référence

APERÇU.....	2
GROUPES D'UTILISATEURS	3
Exemple.....	3
Services gérés par un groupe d'utilisateurs	3
GROUPES DE SERVICES	4
Services gérés par les groupes de services.....	4
Exemple.....	5
Modification des fonctions d'un groupe de services assigné à un groupe d'utilisateurs	6
Exemple 1 – Sélection de services pour un groupe d'utilisateurs.....	7
Exemple 2 – Sélection des niveaux d'approbation	8
Exemple 3 – Modification des fonctions d'un service.....	9
MARCHE À SUIVRE DÉTAILLÉE	10
AIDE SUPPLÉMENTAIRE.....	11

Avertissement

Ce guide de référence a été préparé par La Banque de Nouvelle-Écosse à l'intention exclusive de sa clientèle. Il ne doit pas être réputé offrir des conseils financiers ou fiscaux ni des conseils en placement. La Banque de Nouvelle-Écosse n'offre aucune garantie relativement à ce guide de référence ou aux services qui y sont décrits. Ce guide de référence ne doit pas être distribué au grand public. Il est offert à titre d'information seulement. L'utilisation de ce service est assujettie aux conditions énoncées dans la documentation fournie lors de l'adhésion à ce service.

APERÇU

Important : Les super utilisateurs (et les utilisateurs ayant des droits d'accès aux fonctions de gestion) ont la responsabilité de créer et de gérer les groupes d'utilisateurs et les groupes de services. Le présent guide explique la marche à suivre pour créer et gérer des groupes d'utilisateurs et des groupes de services.

Si vous souhaitez établir des services et permettre à vos utilisateurs d'y accéder, vous devez d'abord créer des groupes de services et des groupes d'utilisateurs.

Un groupe de services définit les fonctions et les règles d'utilisation des services, alors qu'un groupe d'utilisateurs détermine les utilisateurs qui peuvent utiliser ces services. Le lien entre le groupe de services et le groupe d'utilisateurs établit comment les services sont utilisés et par quels utilisateurs.

Important : Si un groupe de services n'est pas assigné à un groupe d'utilisateurs, les utilisateurs de ce groupe n'auront pas accès aux services.

Toutefois, [certains services](#) sont gérés par l'intermédiaire du groupe d'utilisateurs plutôt que par les groupes de services.

GROUPES D'UTILISATEURS

Un groupe d'utilisateurs regroupe des utilisateurs qui ont les mêmes droits d'accès dans Accès Scotia. Tous les utilisateurs d'un groupe ont accès aux groupes de services qui leur sont assignés, ainsi qu'aux [services qui sont gérés par leur groupe](#).

Important : Un utilisateur ne peut faire partie que d'**un seul** groupe d'utilisateurs. Toutefois, vous pouvez en tout temps réaffecter un utilisateur à un autre groupe. Les droits d'accès de cet utilisateur seront alors modifiés en fonction des droits d'accès du nouveau groupe dont il fait partie.

EXEMPLE



Cette entreprise compte huit utilisateurs et a créé trois groupes d'utilisateurs; deux groupes de trois utilisateurs et un groupe de deux utilisateurs.

SERVICES GÉRÉS PAR UN GROUPE D'UTILISATEURS

Certains services sont uniquement gérés par les groupes d'utilisateurs, et il **n'est pas** possible de les intégrer à un groupe de services. Les fonctions et les règles d'utilisation de ces services sont établies par le groupe d'utilisateurs. Ces services incluent les fonctions suivantes :

- Solde et opérations
- Virements entre comptes
- Paiements de facture
- Services électroniques de rapprochement des chèques
- Encaissement accéléré par boîte postale
- Oppositions à paiement
- Recherches et rappels
- Paiements intégrés
- Livraison de fichiers
- Gestion
- Saisie des dépôts à distance

GROUPES DE SERVICES

Un groupe de services définit les fonctions et les règles qui s'appliquent à un ou plusieurs services. Par exemple, vous pouvez établir les fonctions et les règles d'un groupe de services, notamment :

- les limites d'opération
- le nombre de niveaux d'approbation (selon le montant de l'opération)
- le nombre d'approbations requises pour chaque niveau
- les fonctions liées au service
- les comptes et les contrats de service applicables.

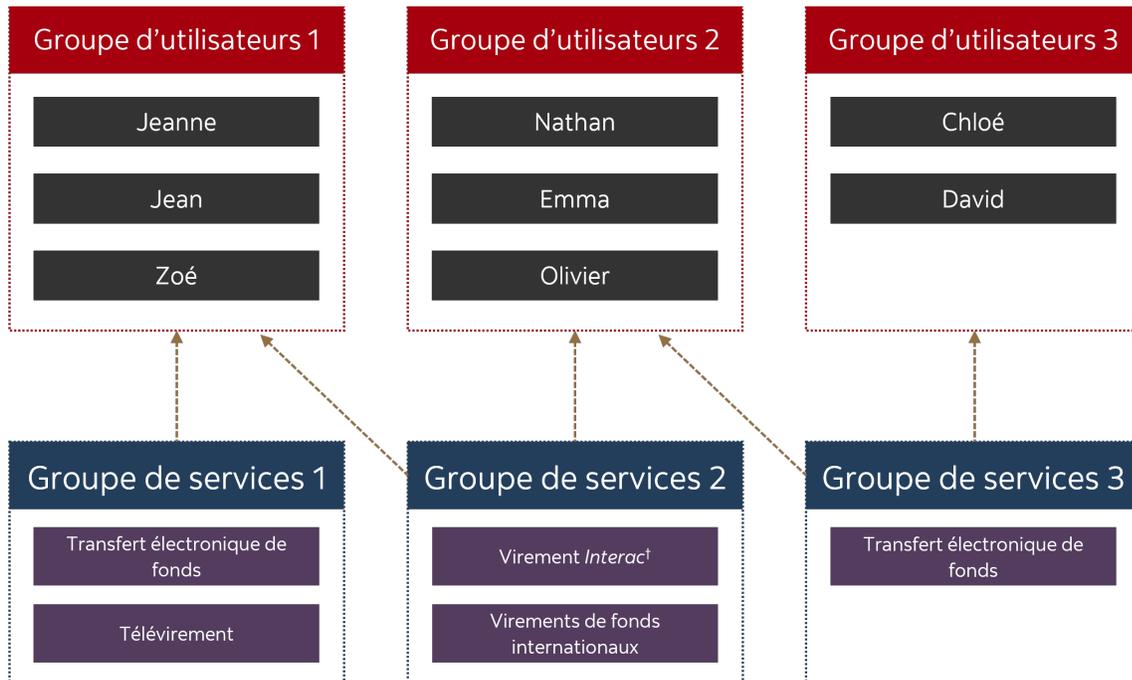
Un groupe de services doit être attribué à un groupe d'utilisateurs pour que ces derniers puissent accéder aux services. Un groupe de services peut être assigné à plusieurs groupes d'utilisateurs.

SERVICES GÉRÉS PAR LES GROUPES DE SERVICES

Les services ci-dessous sont gérés par les groupes de services :

- Paiements par échange de données informatisées
- Transfert électronique de fonds
- Opérations de Virement *Interac*[†]
- Opérations ACH internationales (IAT)
- Virements de fonds internationaux
- Paiements par télévirement

EXEMPLE



Cette entreprise compte huit utilisateurs et a créé trois groupes d'utilisateurs. Les trois groupes de services gèrent quatre types de services.

- Les groupes de services 1 et 2 sont attribués au groupe d'utilisateurs 1.
- Les groupes de services 2 et 3 sont attribués au groupe d'utilisateurs 2.
- Le groupe de services 3 est attribué au groupe d'utilisateurs 3.

Dans le cadre de ces assignations :

- Les utilisateurs du groupe 1 ont accès aux services suivants : transfert électronique de fonds, paiements par télévirement, Opérations de Virement *Interact†* et Virements de fonds internationaux.
- Les utilisateurs du groupe 2 ont accès aux services suivants : Opérations de Virement *Interact†*, Virements de fonds internationaux et Transfert électronique de fonds.
- Les utilisateurs du groupe 3 ont accès au service de transfert électronique de fonds.

Lorsque deux groupes de services gèrent le même service, vous pouvez spécifier des règles différentes pour chaque groupe de services. Par exemple, pour effectuer un transfert électronique de fonds, si le groupe de services 1 requiert une approbation et que le groupe de services 3 en nécessite deux, alors les utilisateurs du groupe 1 devront obtenir une approbation et les utilisateurs du groupe 3 deux approbations.

Important

Dans cet exemple, le groupe d'utilisateurs 1 et le groupe d'utilisateurs 3 ont tous deux accès au service de transfert de fonds électronique. Toutefois, les utilisateurs du groupe 1 ne peuvent pas approuver ni soumettre des transferts électroniques de fonds qui ont été créés par des utilisateurs assignés au groupe de services 3 (et vice versa). Les utilisateurs doivent

avoir accès au groupe de services pour traiter les paiements créés par les utilisateurs de celui-ci.

MODIFICATION DES FONCTIONS D'UN GROUPE DE SERVICES ASSIGNÉ À UN GROUPE D'UTILISATEURS

Dans un groupe d'utilisateurs, les fonctions et les règles applicables à un groupe de services peuvent être modifiées. Toutefois, ces modifications doivent respecter le cadre établi pour ce groupe de services.

Ces modifications peuvent servir à établir :

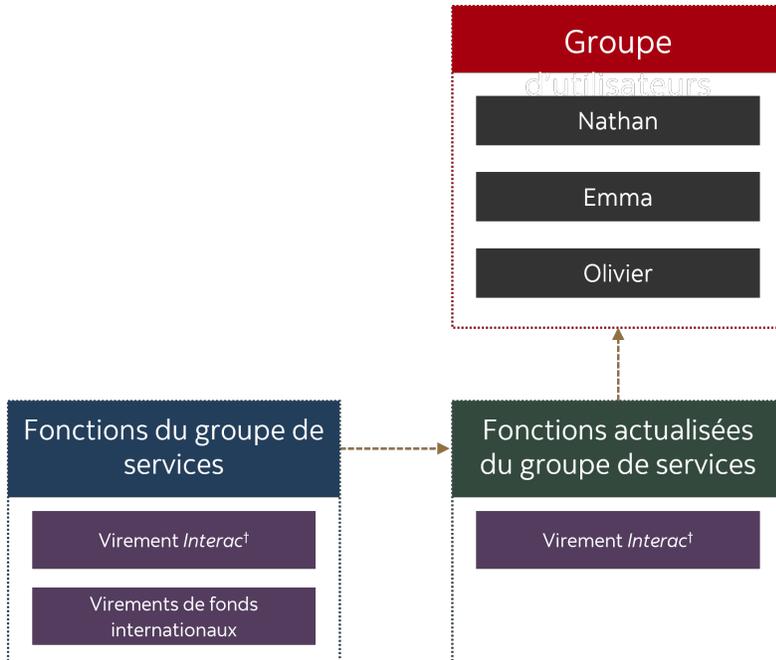
- les services auxquels un groupe d'utilisateurs aura accès
- le nombre d'approbations requises pour chaque niveau d'approbation
- les fonctions auxquelles un groupe d'utilisateurs aura accès

Important : Lorsque des modifications sont apportées aux fonctions associées à un groupe de services (au moment d'assigner ce groupe de services à un groupe d'utilisateurs), les utilisateurs du groupe auront uniquement accès aux fonctions actualisées et non aux fonctions établies au départ pour ce groupe de services.

Les exemples qui suivent fournissent plus de renseignements à ce sujet.

EXEMPLE 1 – SÉLECTION DE SERVICES POUR UN GROUPE D'UTILISATEURS

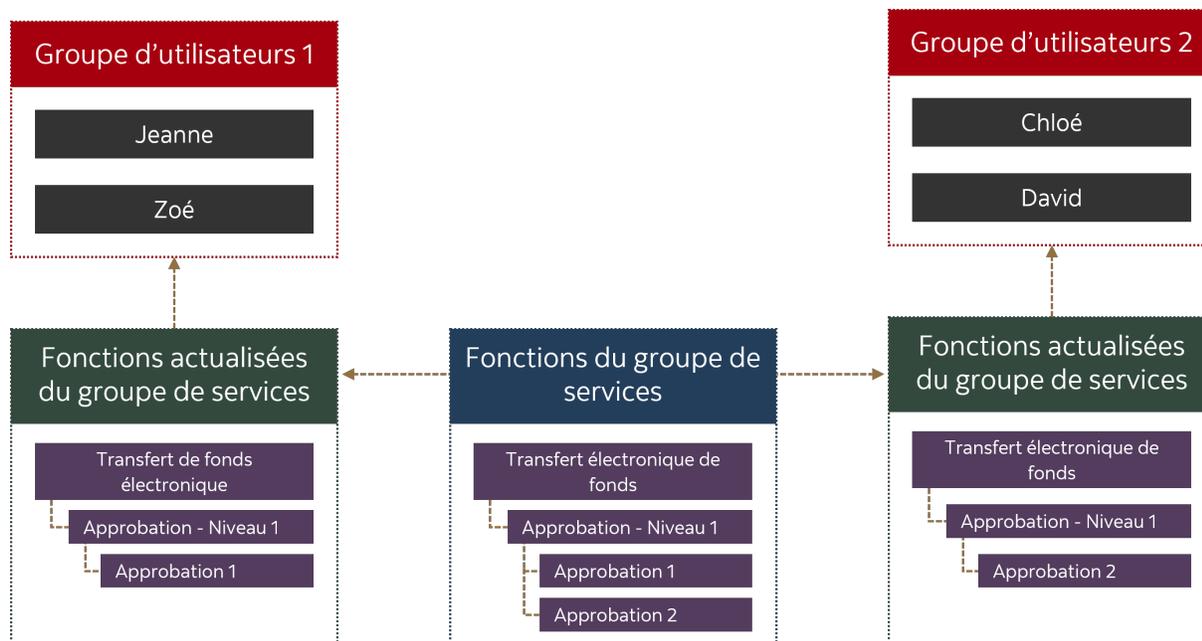
Lorsque vous assignez un groupe de services à un groupe d'utilisateurs, vous pouvez sélectionner les services auxquels les utilisateurs du groupe auront accès. Par exemple :



Dans cet exemple, le groupe de services comporte deux fonctions : le service Virement *Interac*[†] et le service Virements de fonds internationaux. Au moment d'assigner ce groupe de services à un groupe d'utilisateurs, le service Virements de fonds internationaux n'a pas été sélectionné. Par conséquent, les utilisateurs du groupe de services n'auront accès qu'au service Virement *Interac*[†].

EXEMPLE 2 – SÉLECTION DES NIVEAUX D'APPROBATION

Lorsque vous assignez un groupe de services à un groupe d'utilisateurs, vous pouvez sélectionner les niveaux d'approbation auxquels les utilisateurs du groupe auront accès. Par exemple :

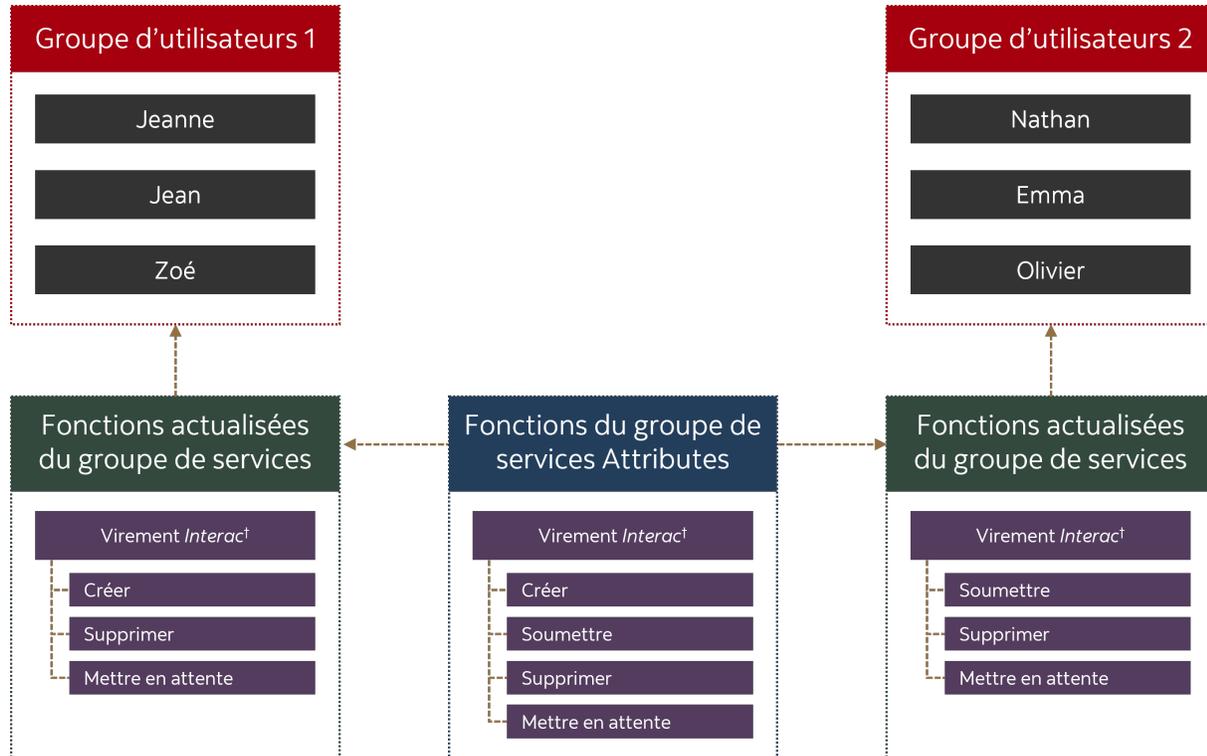


Dans cet exemple, le groupe de services nécessite deux approbations pour le service de transfert électronique de fonds. Au moment d'assigner ce groupe de services au groupe d'utilisateurs 1, l'approbation 1 a été sélectionnée, puis au moment d'associer ce même groupe de services au groupe d'utilisateurs 2, l'approbation 2 a été sélectionnée. Cela signifie que lorsqu'un paiement (transfert électronique de fonds) est créé, les utilisateurs du groupe 1 doivent fournir une première approbation et les utilisateurs du groupe 2 doivent fournir la deuxième approbation.

Important : Pour traiter un paiement, celui-ci doit satisfaire aux règles établies pour le groupe de services. Si le groupe de services nécessite deux approbations pour un paiement et si l'on a sélectionné l'option Approbation 1 uniquement, alors le paiement ne peut pas passer à la prochaine étape de traitement tant que la deuxième approbation n'aura pas été accordée. Si, au moment de créer un groupe d'utilisateurs, vous n'avez pas sélectionné tous les niveaux d'approbation requis pour un type de paiement, assurez-vous qu'un autre groupe d'utilisateurs possède les niveaux d'approbation nécessaires pour le traiter. Autrement, le paiement sera bloqué à l'étape de l'approbation.

EXEMPLE 3 – MODIFICATION DES FONCTIONS D'UN SERVICE

Lorsque vous assignez un groupe de services à un groupe d'utilisateurs, vous pouvez supprimer les fonctions auxquelles vous ne souhaitez pas que les utilisateurs du groupe aient accès. Par exemple :



Dans cet exemple, le groupe de services comporte les fonctions suivantes pour le service *Virement Interac†* :

- Créer
- Soumettre
- Supprimer
- Mettre en attente

Lorsque ce groupe de services est assigné au groupe d'utilisateurs 1, la fonction Soumettre n'est pas sélectionnée et lorsqu'il est assigné au groupe d'utilisateurs 2, la fonction Créer n'est pas sélectionnée. Cela signifie que lorsqu'un utilisateur du groupe 1 crée un paiement, celui-ci pourra être soumis par n'importe quel utilisateur du groupe 2.

MARCHE À SUIVRE DÉTAILLÉE

Pour connaître à la marche à suivre, étape par étape, pour créer et gérer des groupes d'utilisateurs, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien **Aide** qui se trouve au bas de chaque écran dans Accès Scotia.



Ensuite, cliquez sur l'onglet **Gestion**. Vous trouverez dans cette section des vidéos, des tutoriels et des documents qui fournissent de plus amples renseignements sur la façon de créer et de gérer les groupes d'utilisateurs et les groupes de services.

Les principes de base Comptes et relevés Paiements **Gestion** Services supplémentaires FAQ

Gestion

- Série de vidéos : Une introduction à la gestion d'Accès scotia**
 - [Créer un nouvel utilisateur](#)
 - [Supprimer un utilisateur](#)
 - [Récupérer les identifiants d'un utilisateur](#)
 - [Créer un groupe d'utilisateurs](#)
 - [Ajouter un utilisateur à un groupe d'utilisateurs](#)
 - [Modifier les services assignés à un groupe d'utilisateurs](#)
 - [Supprimer un utilisateur d'un groupe d'utilisateurs](#)
 - [Supprimer un groupe d'utilisateurs](#)
 - [Créer un groupe de services](#)
 - [Attribuer un groupe de services à un groupe d'utilisateurs](#)
 - [Modifier un groupe de services](#)
 - [Supprimer un groupe de services](#)
- Gestion des utilisateurs**

Découvrez comment comment ajouter, modifier et supprimer des utilisateurs dans Accès Scotia.

 - [Gestion des utilisateurs \(pdf\)](#)
 - [Gestion des utilisateurs \(tutoriel\)](#)
- Gestion des groupes d'utilisateurs**

Les groupes d'utilisateurs vous permettent de gérer l'accès des utilisateurs dans Accès Scotia.

 - [Gestion des groupes d'utilisateur \(pdf\)](#)
 - [Gestion des groupes d'utilisateur \(tutoriel\)](#)

AIDE SUPPLÉMENTAIRE

Service d'assistance technique – Paiements mondiaux pour entreprise

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE)

- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-800-265-5613
- Région de Toronto : 1-416-288-4600
- Service en français : 1-800-463-7777
- Courriel : hd.ccebs@scotiabank.com.

Vous recevrez une réponse dans les 24 à 48 heures ouvrables.

^{MP} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

[†] Virement *Interac* est une marque déposée d'Interac Corp., utilisée sous licence.